

SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021

Étaient présents

M. Jean-Sébastien GUITTON, M. Claude CAUDAL, M. Luc NORMAND, M. Freddy HERVOCHON, Mme Claire TRAMIER, M. Jacques ROBERT, M. Jean-Yves HENRY, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Thierry COIGNET, M. Saïd EL MAMOUNI, M. Jean-Marc MENARD, M. Jean CHARRIER, M. Jacques PRIMITIF, M. Éric PROVOST, M. Olivier DEMARTY.

Absents représentés

M. Rémy ORHON donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON, M. Joseph DAVID donne pouvoir à M. Claude CAUDAL.

Assistaient également :

Monsieur Pierrick GUÉGUAN, Mme Caroline ROHART, Mme Justine VAILLANT, Mme Virginie RICORDEL.

Nombre de votants : 16 (dont 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Luc NORMAND

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 octobre 2020
2. Informations sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Comité Syndical
3. Présentation du rapport d'activités 2020 du SYLOA
4. Rappel des objectifs de la feuille de route 2019-2021
5. Présentation de l'étude Hydrologie – Milieux – Usages – Climat (HMUC)
6. Débat d'orientations budgétaires
7. Demandes de subventions pour l'étude HMUC
8. Ouverture d'une ligne de trésorerie
9. Règlement intérieur du Comité syndical
10. Mise en place de commissions
11. Désignation d'un représentant du SYLOA à la Commission Locale de l'Eau
12. Questions diverses

Le Président, M. Jean- Sébastien GUITTON, accueille les membres du Comité syndical, procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Le secrétaire de séance est nommé en la personne de monsieur Luc NORMAND. Aucune objection de la part des membres n'ayant été formulée sur la tenue de cette assemblée par visioconférence et puisque le quorum est atteint, le comité syndical peut voter valablement.

Monsieur Jean CHARRIER, présent lors de l'appel, quitte la séance. Le comité syndical peut voter valablement puisque le quorum est toujours atteint.

1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du compte-rendu du Comité syndical du 12 octobre 2020. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité (13 votes exprimés pour 20 voix).**

Monsieur Jean-Yves HENRY jusqu'alors représenté par son suppléant, monsieur Pierrick GUÉGUAN, rejoint la réunion après le vote du compte-rendu.

2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur Éric PROVOST rejoint la réunion au début de la présentation.

Deux décisions relatives aux ressources humaines ont été prises depuis le dernier comité syndical. Il s'agit de la titularisation de madame Rose Marie JIMENEZ à compter du 1^{er} janvier 2021 et de sa radiation du tableau des effectifs qui fait suite à sa demande de mutation effective au 15 janvier de la même année.

Une dernière décision prise par le Président concerne le déménagement du SYLOA évoqué lors du Comité syndical du 12 octobre 2020. Les effectifs du SYLOA devant évoluer avec l'intégration des personnels du Syndicat mixte Loire et Goulaine et du Syndicat mixte de la Divatte, plusieurs visites de sites ont été réalisées. Les offres de location sur le secteur recherché sont rares et le marché très tendu sur la métropole nantaise, obligeant le SYLOA à être réactif. De plus, les locaux laissés vacants seront repris par Nantes Métropole, qui pour initier le départ des bureaux actuellement occupés, a accompagné le SYLOA dans ses recherches et participera financièrement aux frais engendrés par un déménagement prématuré. Le bureau, consulté le 15 décembre dernier, a validé le choix d'un nouveau siège social à Vertou autorisant ainsi le Président à signer le contrat de bail. L'emménagement est prévu dans le courant des mois d'avril – mai 2021.

Monsieur CHARRIER rejoint la réunion à la fin de la présentation.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYLOA

Madame Claire TRAMIER et monsieur Freddy HERVOCHON rejoignent la réunion.

Monsieur GUITTON propose de présenter l'activité du SYLOA et les missions de l'équipe aux nouveaux élus sur la base d'un rapport. Ce dernier, envoyé tardivement, fera l'objet d'une délibération relative à sa validation lors du comité syndical programmé le 9 mars 2021. Il donne la parole à madame ROHART et invite les élus à échanger au terme de cette présentation.

Madame ROHART précise le périmètre d'intervention du syndicat adossé au périmètre du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Estuaire de la Loire, composé de 9 sous-bassins versants et énonce les différentes missions réalisées par les sept agents de la structure :

- Gestion administrative et financière ;
- Animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- Animation ASTER (Assistance technique pour les travaux en rivières) ;
- Coordination des contrats ;
- Administration des données et évaluation du SAGE ;
- Communication – Sensibilisation ;
- Pilotage d'études ponctuelles dites "à la carte" (en cours: Étude des compétences de l'eau sur Goulaine, Divatte, Robinets).

Les activités 2020 réalisées par l'équipe du SYLOA sont détaillées dans le rapport en annexe 3. Elles feront l'objet d'une présentation plus détaillée le 9 mars.

Monsieur EL MAMOUNI demande des précisions sur les Rendez-vous du SAGE.

Madame ROHART explique qu'initiés à la demande de la CLE, dans le cadre de son plan de communication, les Rendez-vous du SAGE correspondent à un évènement organisé chaque année sur une thématique particulière. Annulés en 2020, à cause du contexte sanitaire, ils traitaient en 2019 de la gestion quantitative. Ces rencontres se déroulent généralement en deux parties : un temps de conférence permettant la présentation d'experts et de retours d'expérience et une sortie sur le terrain illustrant les travaux menés sur le bassin par les différents maîtres d'ouvrage. Les vidéos des interventions de 2018 et 2019 sont disponibles sur le site internet du SAGE Estuaire de Loire et sur YouTube. La prochaine Commission Locale de l'Eau devra statuer sur le maintien de ces évènements dans sa nouvelle stratégie de communication qui accompagnera la mise en œuvre du SAGE révisé.

Monsieur GUITTON rappelle à l'attention des nouveaux élus que les orientations du SAGE pour le territoire sont fixées par la Commission Locale de l'eau et mises en œuvre par le SYLOA en tant que structure porteuse.

La lecture approfondie du rapport d'activités 2020 ayant été empêchée, la validation est reportée au prochain comité syndical du 9 mars 2021.

4. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SAGE

Monsieur GUITTON propose de procéder à un rappel des objectifs de la feuille de route 2019-2021 du SAGE, de son rôle et de l'implication pour les financements des actions futures du syndicat.

Madame ROHART rappelle que cette feuille de route a été votée par la Commission locale de l'eau et par le comité syndical du SYLOA en octobre 2019. La Commission locale de l'eau (instance de pilotage et de décision du projet de SAGE) est composée, sur son mandat 2014-2020, de 88 membres répartis dans 3 collèges (Élus, Usagers et de l'État), avec un Président issu du collège des collectivités et un bureau. Son rôle est d'élaborer et suivre la mise en œuvre du SAGE. Elle s'appuie sur une structure porteuse qu'elle a désigné, le SYLOA, composé d'un comité syndical de 16 collectivités membres (22 représentants, dont 1 Président et un bureau) qui coordonne la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire.

L'objectif de cette feuille de route, fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la mise en œuvre de son XI^{ème} programme d'intervention, était de favoriser la mutualisation entre les structures porteuses de SAGE et de contrats territoriaux, dans le but d'optimiser les financements sur un même territoire. Certaines thématiques ont été fléchées : suivis de qualité des eaux, cohérence de la maîtrise d'ouvrage, communication sensibilisation et administration des données eau. Cette première partie de XI^{ème} programme d'intervention 2019-2021 assurait le maintien des financements des structures porteuses de SAGE à hauteur de 70% sur les postes d'animation sous condition de réalisation et de validation de cette feuille de route par la CLE et le SYLOA. Cependant, l'atteinte des objectifs inscrits dans cette feuille de route conditionnent le maintien de ce taux de subventions à compter du 1^{er} janvier 2022.



Madame ROHART présente les différents objectifs listés dans la feuille de route :

Organisation de la maîtrise d'ouvrage :

- Étude d'organisation des compétences de l'eau sur les bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot, à l'origine du rapprochement des 3 syndicats.
- Organisation de la maîtrise d'ouvrage des suivis de la qualité des eaux. La vacance de poste depuis 2019 sur cette thématique et le travail restant à accomplir ne permet pas d'envisager l'atteinte des objectifs fixés.

Animation du territoire :

- Accompagnement des acteurs locaux dans l'émergence des programmes d'actions sur les problématiques de Qualité des eaux/Milieus aquatiques. Le SYLOA a pu répondre aux objectifs malgré la vacance de poste.
- Accompagnement des porteurs de projets pour assurer la cohérence des démarches agricoles sur le territoire. La diversité des programmes d'actions, dans le cadre des contrats territoriaux "captages prioritaires" qui visent le public agricole sont très différents d'un territoire à l'autre et l'harmonisation des outils serait nécessaire. Le SYLOA n'a pas été en mesure d'investir cette thématique. Le regroupement des contrats de bassins versants et de captage, au sein des contrats territoriaux Eau permettra d'engager ces réflexions et d'apporter de la cohérence dans les actions agricoles proposées.
- Harmonisation des suivis de la qualité de l'eau : Un état des lieux a été réalisé par le SYLOA fin 2019 – début 2020 sur tous les suivis portés par les maîtres d'ouvrage (protocoles, paramètres, ...). Le travail doit être poursuivi pour aboutir à des protocoles harmonisés sur le territoire du SAGE.

Communication / sensibilisation :

- Outil mutualisé sur les têtes de bassin versant : initié par l'agent en charge de la communication et non finalisé avant son départ, l'outil pourrait être terminé après le remplacement du poste vacant depuis mi-janvier.
- Formation en ligne à l'attention des élus du territoire : Des formations montées en régie sont disponibles cependant, des évolutions de la politique de l'eau ou de la représentation du territoire nécessiteront des mises à jour.

Administration des données :

- Facilitation de l'accès aux données relatives à l'état et aux pressions du territoire.
- Communication de ces données aux maîtres d'ouvrage publics et privés : les données du territoire sont disponibles en Open data et à la demande.
- Valorisation des données en adaptant les outils de communication aux différents publics (élus, profession agricole, ...) facilité par la mise à disposition de l'observatoire sur les données "Eau" à l'échelle du territoire du SAGE, mis en ligne sur le site internet du SAGE.

Études stratégiques en préparation de la mise en œuvre du SAGE :

Il n'existe pas d'engagement formel de la CLE ou du SYLOA sur ces études, cependant elles apparaissent dans la programmation à engager :

- l'étude de lien nappe/rivière sur le sous-bassin versant du Brivet avec les nappes de Campbon et de Saint-Gildas. Actuellement des réflexions sont engagées avec les hydrogéologues du bassin afin de déterminer les paramètres de modélisation nécessaires à l'étude des liens entre les deux nappes, et entre les nappes et le Brivet amont.
- l'étude globale "besoins-ressources" intitulée "Hydrologie – Milieux – Usages – Climat" qui fera l'objet d'une présentation par madame VAILLANT dans le point suivant.



Outils et matériels (mutualisation) :

- Déploiement d'un outil Web-SIG appelé SYMA sur le territoire du SAGE. Développé par l'EPTB Sèvre Nantaise, et mutualisé avec les structures porteuses de SAGE limitrophes pour le suivi des actions des contrats territoriaux, cet outil est déployé par le SYLOA pour être mis à la disposition des structures animatrice de contrats du territoire du SAGE. L'EPTB en assure la maintenance.
- Mise en ligne en début d'année de l'Observatoire (suivi des certains paramètres de la qualité des eaux et des écoulements).

Signée sous le précédent mandat, cette feuille de route engage le SYLOA à tenir ces objectifs avant la fin de l'année 2021.

Monsieur GUITTON, précise, qu'en effet, les échéances et les axes identifiés vont orienter l'organisation du comité syndical. La création de commissions et la désignation d'élus référents seront nécessaires afin de suivre et avancer sur les différents sujets car le maintien du taux de subventions des postes d'animation est un enjeu pour l'équilibre financier de la structure. Les contraintes rencontrées et les spécificités de l'année 2020 liées au contexte sanitaire seront très certainement prises en compte dans les critères d'évaluation. Cependant, la programmation d'une rencontre avec l'agence, afin de dresser le bilan avant l'échéance de 2021, est à envisager.

Monsieur HERVOCHON souhaite faire deux remarques qui vont dans le sens de la feuille de route. Il se félicite de l'association des services du Département aux démarches du SYLOA relatives à la mutualisation de la maîtrise d'ouvrage des suivis de la qualité de l'eau. Elles tendent vers un portage centralisé des réseaux de suivis du territoire du SYLOA et l'intégration des informations dans l'observatoire départemental de l'eau lancé en janvier. L'idée n'est pas de multiplier les observatoires mais bien de récupérer les données et pouvoir les synthétiser à une échelle intéressante. Enfin, le Département est très sensible au fait que ses remarques et avis formulés par l'assemblée départementale de décembre 2020 soient prises en compte dans le cadre de la consultation sur le projet de SAGE révisé.

Monsieur GUITTON rappelle que cette consultation, arrivée à son terme le 1^{er} février, est un des chantiers prioritaires du secrétariat de la CLE et du SYLOA en 2021. Les avis et remarques seront compilés et analysés afin d'être intégrés dans les documents du SAGE révisé, avant d'être soumis à la CLE pour aboutir à une version finalisée.

Monsieur CAUDAL s'interroge sur l'intégration de nouveaux éléments dans le projet de SAGE révisé, et particulièrement le programme d'actions du document stratégique de façade. Le montage des contrats territoriaux sur la partie littorale nécessitera des modifications de la feuille de route.

Monsieur GUITTON se questionne sur l'intégration de ces remarques dans le SAGE révisé. Monsieur CAUDAL ajoute que les modifications interviendront d'abord dans la feuille de route et ensuite pourront éventuellement faire l'objet de précisions dans le SAGE.

5. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE HYDROLOGIE – MILIEUX – USAGES – CLIMAT (HMUC)

Monsieur GUITTON propose de passer à la présentation de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) et donne la parole à madame VAILLANT, chargée de mission Animatrice du SAGE Estuaire de la Loire.

Madame VAILLANT explique que la gestion quantitative est cadrée par l'article L.211-1 du Code de l'environnement qui priorise la vie biologique des milieux aquatiques et certains usages prioritaires comme l'alimentation en eau potable. Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 dédit un chapitre à la maîtrise des prélèvements en eau et propose aux SAGE d'ajuster des objectifs d'étiage sur les cours d'eau et les quantités prélevables pendant les périodes estivales ou hivernales. Ces ajustements ne peuvent être réalisés qu'après la réalisation d'une étude HMUC effectuée et validée par la CLE. De plus, le Préfet de Région a engagé une concertation autour d'un pacte régional pour une gestion quantitative à l'échelle de la région des Pays de la



Loire. Ce document toujours en construction, et dont la signature est prévue dans le courant du premier semestre 2021, prévoit un engagement de la CLE à finaliser l'étude HMUC d'ici 2023.

De plus, le SAGE révisé s'articule autour de sept enjeux dont un dédié à la gestion quantitative et pour lequel plusieurs objectifs, orientations et dispositions ont été définis. L'étude HMUC vient répondre à la disposition GQ1-1 visant l'amélioration de la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension. Le but de cette étude est d'améliorer la connaissance sur le territoire par l'étude de quatre volets: l'hydrologie, les usages, les milieux et le changement climatique et ses évolutions. Le croisement de ces quatre volets permettra d'évaluer les volumes disponibles de la ressource en eaux superficielles et souterraines, et d'appuyer les réflexions pour la définition des volumes prélevables. Cette étude conduite par la structure porteuse du SAGE dans un délai de 2 ans à compter de l'approbation du SAGE n'empêche pas, dès à présent, la préparation de sa mise en œuvre afin de répondre aux échéances du Pacte régional. Très attendue par les acteurs du territoire, l'étude sera lancée en 2021.

Les travaux de cette première disposition (GQ1-1) vont permettre de répondre à une seconde disposition GQ2-6 qui a pour objectif la répartition des volumes prélevables entre chaque catégorie d'utilisateurs (alimentation en eau potable, l'industrie, l'agriculture, ...) et la réflexion sur la mise en place d'une gestion collective de l'irrigation, qui supprimerait à terme les autorisations individuelles de prélèvement.

Madame VAILLANT énumère les constats issus de l'état des lieux du territoire: non-atteinte du bon état à cause de l'hydrologie sur 94% des masses d'eau cours d'eau, régimes hydrologiques faibles et de plus en plus précoces, volumes prélevés importants en eau superficielle, dépendance à la Loire pour l'approvisionnement en eau potable.

Le périmètre d'étude s'appuie sur le territoire du SAGE, et concernera les eaux superficielles (cours d'eau puisque le contexte «marais» est difficilement appréhendable). L'étude devra répondre à divers objectifs stratégiques et opérationnels pour une gestion équilibrée et durable de la ressource sur le territoire à horizon 2030, 2040, 2050.

La rédaction du cahier des charges est une compilation de plusieurs éléments tirés du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et ses fiches de lecture, de la fiche "Recommandations régionales pour la conduite des études de détermination des volumes prélevables" fournie par la DREAL des Pays de la Loire, du partage de retours d'expériences d'autres SAGE et des réflexions d'un groupe de travail. Actuellement en cours de finalisation, il nécessite encore des ajustements avec l'intégration des dernières remarques des partenaires.

L'étude, projetée sur une durée prévisionnelle de 24 mois, se décline en plusieurs tranches: 1 tranche ferme, divisée en 4 phases, et 4 tranches optionnelles. La première phase de la tranche ferme consiste en une appropriation du territoire par l'analyse bibliographique des études et des données disponibles sur le territoire, l'identification des manques de données et la rencontre des différents acteurs. Ce travail permettra le découpage de notre bassin versant en unités de gestion cohérentes et initiera les phases suivantes. La phase 2, à l'échelle des unités de gestion cohérentes identifiées, approfondira les connaissances sur l'hydrologie, l'hydrogéologie, les milieux, les usages et le climat pour commencer, en phase 3, à définir des débits d'objectifs d'étiage. Cette phase 3 sera l'occasion d'étudier les volumes disponibles pour sortir des scénarios de volumes prélevables, étudier les conditions de prélèvements hivernales et caractériser les unités de gestion superficielles cohérentes (déficitaires, à l'équilibre ou à l'équilibre susceptibles d'être déficitaires demain). La 4^{ème} phase, est consacrée à l'étude des limites de l'étude et les perspectives. C'est à ce stade que l'on travaillera sur le programme d'actions. Les 4 tranches optionnelles, adossées à la tranche ferme, permettent d'envisager d'aller plus loin dans les réflexions et seront déclenchées par le maître d'ouvrage.

Madame VAILLANT présente le calendrier prévisionnel de l'étude sur l'année 2021. Le premier trimestre est consacré à la finalisation du cahier des charges et à l'élaboration de fiches techniques à l'attention des élus de la CLE et de tout le territoire qui permettront une meilleure appropriation du sujet. L'objectif du 2^{ème} trimestre est la validation du cahier des charges par la CLE pour engager la consultation des bureaux d'études, dont l'analyse des offres et la notification de lancement sont planifiées au 3^{ème} trimestre. Enfin, le SYLOA prévoit le lancement de la phase 2 au 4^{ème} trimestre.

Elle rappelle également que l'agence de l'eau et la Région Pays de la Loire accompagnent le financement de cette étude respectivement à hauteur de 70 % et 10 %.



Madame ROHART complète sur le financement de l'étude par l'agence de l'eau qui ne subventionne à 70% que si l'étude aboutit à la définition du volumes prélevables. Dans le cas contraire, le financement ne serait que de 50%.

Monsieur PROVOST s'interroge sur la restitution aux milieux. L'étude permettrait-elle de connaître les temps de restitution en fonction des usages ? Ainsi, à l'intérieur d'une même saisonnalité, est-il envisageable de connaître la capacité de récupération de la ressource ?

Madame VAILLANT précise que l'étude des "restitutions", et des temps associés, est bien intégrée dans le cahier des charges.

Monsieur HERVOCHON souligne qu'au-delà de la réponse au Pacte régional, cette démarche est également en phase avec les orientations et les préoccupations du Comité départemental de l'eau, co-présidé par le Préfet de Loire Atlantique et le Président du Département, à travers les travaux du groupe technique n° 3 "Gestion Quantitative". Elle nécessitera des échanges avec le CD Eau, bien que le territoire du SAGE Estuaire soit moins en tension hydrique que d'autres bassins. Il se questionne sur la temporalité de déclenchement des tranches optionnelles 1 à 4 car, si les 3 premières éveillent un certain intérêt, la 4^{ème} pourrait être envisagée dans un second temps.

Madame VAILLANT informe que la tranche optionnelle 1 nécessitera un travail de terrain tout comme la phase 2 de la tranche ferme. Il serait alors opportun de réaliser ces deux phases conjointement. Les tranches optionnelles 3 et 4 ne pourront être réalisées qu'à l'issue de la phase 3 de la tranche ferme car c'est bien à partir de proposition de scénarios de volumes prélevables et de conditions de prélèvement hivernales que la concertation pourra être menée.

Monsieur GUITTON demande confirmation sur le montage de l'étude répartie en tranches fermes et optionnelles. Chaque phase de la tranche ferme et chaque tranche optionnelle seront associées à un coût et que le déclenchement des options impactera le coût total de l'étude mais le calendrier pour le lancement est bien défini.

Madame VAILLANT confirme que le lancement de l'étude sur la base du cahier des charges présenté doit bien intervenir au quatrième trimestre. Le seul élément de méconnaissance est la date d'installation de la CLE qui devra valider le cahier des charges en amont de la consultation des entreprises.

Madame ROHART précise que les options peuvent être affermies tout au long de l'étude et qu'elles ne conditionnent pas la tranche ferme.

Monsieur CAUDAL souhaite savoir si l'étude intègre les transferts de volumes d'un bassin versant à un autre, notamment la prise d'eau en Loire qui alimente le marais Breton en Vendée.

Madame VAILLANT assure de l'inscription des transferts d'eau entre bassins dans le cahier des charges.

Madame ROHART ajoute que les interconnexions d'eau potable sont également prises en compte dans le bassin et avec les bassins limitrophes.

Monsieur CHARRIER partage les propos de monsieur CAUDAL car il est important voire indispensable de bien prendre en compte ces transferts d'eau.

Monsieur GUITTON rappelle que cette étude est structurante en termes financier et de connaissance pour le SYLOA. La gestion quantitative est une thématique qui prend de l'ampleur dans les différentes instances et ses enjeux sont importants pour le territoire.



6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Président aborde la question budgétaire afin que le SYLOA soit en mesure de réaliser les missions qui lui sont confiées. Il donne la parole à madame ROHART pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

La structuration du budget s'appuie sur une section de fonctionnement et une section d'investissement déclinées en dépenses et recettes. Pour la section de fonctionnement, les dépenses sont majoritairement liées aux frais de structure (locaux, véhicule de service, ...), aux frais de personnel et aux actions portées par le syndicat (études, actions de communication, ...). Les recettes proviennent des participations et cotisations des membres, des subventions de l'agence de l'eau et de la Région et pour une faible part, de recettes diverses. La section d'investissement est assez faible au regard de la section de fonctionnement et les dépenses concernent uniquement les acquisitions de matériels informatiques et mobiliers. Les recettes sont assurées par la dotation aux amortissements et les virements de la section de fonctionnement.

Lorsque le résultat d'un exercice budgétaire est excédentaire, l'excédent de fonctionnement est reporté au budget primitif de l'année suivante. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, le déficit vient entamer l'excédent reporté afin d'assurer l'équilibre du budget.

Les cotisations des membres, d'un montant de 200 000€ en 2020, sont réparties entre les 15 EPCI-fp membres. Les cotisations sont calculées sur la base de trois paramètres : la population de l'EPCI-fp dans le bassin, sa superficie comprise dans le périmètre du SAGE et le potentiel fiscal (mis à jour chaque année). S'ajoute une participation forfaitaire (et statutaire) du Département de 60 000€.

Les évolutions des recettes du SYLOA, depuis 2016, sont présentées. Une augmentation des cotisations des membres a déjà été votée en 2018, passant de 178 540 € à 200 000€, pour le renfort de l'équipe avec un poste ciblé sur la Qualité des Eaux. Les recettes évoluent principalement en fonction des subventions des postes et des études. Une baisse des recettes de fonctionnement est constatée, à partir de 2019, sur la partie subventions et correspond à l'arrêt de l'inscription des rattachements des soldes d'animation à l'année n. L'écart entre certaines subventions attendues, inscrites en rattachement, et les versements réellement perçus pouvaient représenter un risque.

L'évolution des dépenses pour les charges à caractère général fait apparaître un décalage important entre le budgété et le réalisé qui correspond à l'inscription de la totalité des montants d'études pluriannuelles sur un seul exercice. Les charges de personnel budgétées ont évolué avec la création du poste Qualité des eaux mais les vacances de poste depuis 2018 occasionnent des écarts entre le budget et le réalisé.

Les exercices excédentaires de 2016 à 2018 ont permis un report d'excédent de fonctionnement, en 2019, de plus de 223 000 €. Le choix d'annuler les rattachements de subventions a fortement réduit cet excédent en 2019 par la clôture d'exercice déficitaire (-150000€). L'exercice 2020 a également été déficitaire (-30 000€), aboutissant à un report d'excédent de fonctionnement au BP 2021 de 41 992€.

La section d'investissement est faible sur l'ensemble des années et les dépenses de 2020 n'ont pu être réalisées avec la situation sanitaire dégradée. Les recettes correspondent à la dotation aux amortissements.

Pour la préparation du BP 2021, monsieur GUITTON s'inquiète de la baisse du fonds de roulement de la structure et de l'avance de trésorerie importante nécessaire au lancement des études structurantes.

Madame ROHART fait une lecture rapide des actions programmées en 2021 et les dépenses associées. Les orientations 2021 en dépenses pour les charges à caractère général sont évaluées à 270 000€ (locaux, déménagement, frais de personnel autre que les salaires, finalisation et lancement d'études, ...). L'élaboration du budget 2021 doit être au plus près de son taux de réalisation. Il est ainsi proposé de n'inscrire que les frais de publicité et l'avance forfaitaire de 5% des prestataires (demandée au démarrage) pour le lancement de l'étude HMUC à la fin 2021, considérant qu'elle s'étalera sur les trois prochains exercices.

Concernant les charges de personnel, il est proposé un maintien des postes actuels de l'équipe, intégrant les deux recrutements à venir (Qualité des eaux et Communication) et le recrutement de personnel



supplémentaire temporaire sur la thématique gestion quantitative à partir de juillet. Elles sont évaluées à hauteur de 367 000€.

Les dépenses de fonctionnement sont donc évaluées à 643 000 € pour l'année 2021.

Madame ROHART présente les recettes de fonctionnement attendues en 2021 et détaille les subventions de l'agence de l'eau et de la Région, tant sur les postes d'animation que sur les études. Le montant total de subventions est de 321480€. À ces recettes, il faut ajouter la participation exceptionnelle de Nantes Métropole pour le déménagement ainsi que le solde par les 4 EPCI-fp de l'étude des compétences de l'eau sur les sous-bassins Goulaine, Divatte, Robinets pour un montant global de 60 500€ à programmer en 2021. Le dernier volet de recettes concerne la participation des membres du SYLOA. Trois scénarios sont proposés dans le ROB pour l'exercice 2021 :

- le maintien des cotisations: 200 000€ pour les EPCI-fp membres et 60 000€ pour le Département.
- une augmentation des cotisations des EPCI-fp de l'ordre de 5%, à hauteur de 210 000€ (et 60 000€ pour le Département).
- une augmentation des participations des EPCI-fp de l'ordre de 10%, à hauteur de 220 000€ (et 60 000€ pour le Département).

La comparaison des recettes/dépenses 2021 fait apparaître un budget équilibré pour les trois scénarios, avec un excédent reporté estimé en 2022 à 40 000€ pour le premier scénario, 50 000€ pour le second et 60 000€ pour le troisième. Madame ROHART alerte les membres sur la tension qui pèse sur la structure dans le financement des études telles que l'HMUC qui durent plusieurs années. Les deux scénarios d'augmentation permettraient de restaurer progressivement un excédent de fonctionnement reporté minimum.

Pour la section d'investissement, le SYLOA prévoit d'acquérir du mobilier et du matériel à la suite de son déménagement. La dotation aux amortissements est évaluée à 5461,03€ et l'excédent reporté au BP 2021 est de 14283,17€. L'ensemble financera les dépenses prévues.

En termes de perspectives budgétaires à 3 ans de la structure, quatre enjeux sont identifiés :

- Le regroupement des 2 syndicats GEMAPI avec le SYLOA portant l'effectif à 14 agents, et développant les compétences du syndicat à la fois sur des missions d'animation et opérationnelles. Le budget GEMAPI sera plus conséquent que le budget actuel de SYLOA et comportera une part importante d'investissement supportée par les 4 EPCI-fp membres adhérant pour cette mission à la carte.
- Le risque d'une baisse des subventions des 6 postes associés à l'animation du SAGE, passant de 70 à 50% en 2022 (feuille de route) ou 2024, au lancement du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.
- La mise en œuvre du SAGE révisé à compter de 2022, dont les impacts financiers pour le SYLOA pourront être quantifiés par l'étude de prospective financière.
- L'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté qui doit être engagé pour apporter plus de latitude dans le pilotage de plusieurs études ou d'études pluriannuelles.

Monsieur GUITTON rappelle l'enjeu au regard de la situation financière du SYLOA après deux exercices déficitaires et un équilibre précaire pour les années à venir. Le risque sur l'année 2021 serait de ne pas obtenir les financements attendus et ainsi consommer l'intégralité du fonds de roulement, ou de ne pas être en mesure de réaliser les actions inscrites. Des inquiétudes sur l'équilibre des prochains budgets et les marges des fonds de roulements émergent. L'étude prospective financière prévue cette année apportera des éléments de réponse et le Comité syndical pourrait attendre le résultat de cette étude. Cependant, les chiffres présentés ne laissent que peu de doute sur les solutions à apporter. Monsieur GUITTON propose au



comité syndical la possibilité de s'offrir une marge et ainsi assurer l'exercice à venir, par l'augmentation des contributions des membres. Il invite les membres à s'exprimer sur cette proposition.

Monsieur CAUDAL rappelle que la nécessité d'augmentation des contributions avait déjà été identifiée à la fin du dernier mandat. Compte tenu de l'évolution des missions confiées au SYLOA, monsieur CAUDAL est favorable à une augmentation de 10% des cotisations, qui porterait le niveau d'épargne brute autour de 9%. Cette évolution serait plus confortable pour le syndicat.

Monsieur NORMAND rejoint monsieur CAUDAL dans ses propos.

Monsieur PROVOST souligne que l'augmentation 2021 peut paraître assez faible mais que le taux pourrait être plus difficile à défendre dans les collectivités membres. Il souhaiterait avoir une projection chiffrée à 3 ou 5 ans et ainsi disposer de leviers pour défendre la position du SYLOA pour les budgets futurs.

Monsieur GUITTON partage la nécessité de mener cette prospective financière.

Au vu des incidences financières sur le montant de la contribution de la CARENE, monsieur PROVOST est favorable à une augmentation de 10% des cotisations en 2021.

Monsieur CHARRIER partage les propos relatifs à une vision à plus long terme. Il est également d'accord pour convenir que le taux d'augmentation peut paraître énorme mais ramené aux contributions de tous, la hausse est acceptable. Il paraît préférable de valider une augmentation significative en début de mandat pour assurer les missions plutôt que d'envisager des hausses constantes de l'ordre de 2 ou 3% tous les ans.

Monsieur GUITTON souhaite porter à l'attention des membres que les objectifs fixés par le SAGE révisé, conduisant à la réalisation d'études pilotées par le SYLOA, pourraient nécessiter de se reposer la question rapidement. La prise de position devra alors se faire sur la base d'une étude pluriannuelle stabilisée afin de ne pas avoir à se poser la question chaque année.

Monsieur HENRY partage les propos de monsieur PROVOST sur la montée en puissance de la structure. Il s'étonne que la participation du Département soit constante pour le 3 scénarios proposés. Il évoque également l'importance de l'étude HMUC qui englobe l'intégralité du cycle de l'eau et pourrait envisager la participation financière des structures responsable de la gestion d'eau potable.

Monsieur HERVOCHON est conscient de la stabilité de la participation financière du Département. Il rappelle que la loi NOTRe a donné délégation aux EPCI-fp sur les compétences de gestion de l'eau. Contrairement à d'autres territoires, le Département de Loire-Atlantique a fait le choix de maintenir une participation dans les syndicats porteurs de SAGE et de contribuer à hauteur d'un forfait de 60 000€. Il partage la nécessité d'une vision pluriannuelle afin de s'assurer que le SYLOA est à la hauteur des ambitions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE révisé.

Monsieur GUITTON remercie monsieur HERVOCHON pour cet éclairage.

Monsieur CHARRIER quitte la réunion.

Monsieur GUITTON interroge les membres afin qu'ils puissent s'exprimer sur le choix du scénario. Les avis exprimés tendent vers le scénario 3 pour l'élaboration du budget prévisionnel avec une augmentation de 10% des contributions des EPCI-fp membres.

→ **Le comité syndical, à l'unanimité (16 votes exprimés pour 29 voix) acte la tenue du débat d'orientations budgétaires.**



7. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE HMUC

L'étude HMUC précédemment présentée par madame VAILLANT, est subventionnable à hauteur de 70% par l'agence de l'eau, dans le cadre de la fiche QUA_4 du XI^{ème} programme, et de 10% par la Région des Pays de la Loire.

Monsieur GUITTON demande aux membres s'il existe des oppositions aux demandes de subventions.

- **Aucune objection n'étant exprimée, le comité syndical à l'unanimité (16 votes exprimés pour 29 voix) décide de solliciter les demandes de subventions et autorise le Président à signer tout document afférent à ces dernières.**

8. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Cette ligne de trésorerie vise à protéger le SYLOA des décalages dans le règlement des recettes attendues. D'un montant de 100 000€ en 2020, elle s'est avérée un peu juste pour les dépenses du premier semestre. Les titres émis juste avant le confinement total du printemps, ont été compliqués à recouvrir dans le contexte sanitaire. Il est proposé, cette année, d'augmenter cette ligne de tirage à 150000€.

Monsieur le Président demande aux membres s'il y a des oppositions ou des abstentions.

- **Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical approuve, à l'unanimité (16 votes exprimés pour 29 voix), la sollicitation des aides présentées auprès de l'Agence de l'eau et de la Régions Pays de la Loire pour le financement de l'étude HMUC, et autorise le Président à signer tout acte et document afférents.**

9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

Travaillé au cours du bureau du 18 janvier, monsieur GUITTON soumet à l'approbation des membres le règlement intérieur modifié et laisse madame ROHART présenter les différentes évolutions apportées au document.

Madame ROHART rappelle que le comité syndical a 6 mois après son installation pour valider son règlement intérieur et définir ses règles de fonctionnement. Organisé autour de 3 chapitres (l'organisation interne, les règles du fonctionnement et les dispositions relatives au présent règlement), Madame ROHART suggère de n'aborder que les articles faisant l'objet de modification ou demandant une validation des membres. Ainsi, l'article 2, demande confirmation des attributions confiées au comité syndical nouvellement installé. Aucun changement n'a été apporté à cet article par rapport à l'ancienne mandature.

À l'article 8 fixant les attributions du Président, sont listées les fonctions propres ou déléguées qui lui sont confiées. Ainsi, il est proposé que les fonctions du Président restent identiques mais que certaines décisions relatives à la gestion des Ressources Humaines puissent, au besoin, être soumises aux Vice-Présidents voire au Bureau. Dans ce but, il est demandé au comité syndical de désigner un élu pour accompagner le Président lors des sessions de recrutement.

Monsieur GUITTON précise qu'en cas d'accord du présent règlement, il souhaite associer monsieur CAUDAL aux démarches de recrutement du SYLOA comme dans le précédent mandat.

L'article 9, relatif aux délégations de fonctions et signature du Président, ne prévoyait pas de délégation au-delà des Vice-présidents. Il est proposé de confier la délégation de signature au 1^{er} Vice-président, monsieur HERVOCHON, et d'ajouter que les représentations du SYLOA à l'extérieur pourront être déléguées aux Vice-présidents et aux membres du Bureau.

Il est également proposé l'ajout d'un article 10 relatif aux attributions des Vice-présidents élus permettant un fonctionnement collégial sur une série de délégations et de thématiques.



L'article 13 relatif aux attributions du bureau et sur lequel aucune modification n'a été apportée doit être confirmé.

L'article 16, concernant les commissions autres que la CAO, élargit la présidence de chaque réunion au Président, à un Vice-président ou un membre du Bureau.

Enfin, il est proposé de modifier l'article 26 et ainsi de confier le pouvoir d'un membre titulaire à tout membre suppléant présent lors de l'assemblée, facilitant ainsi les règles de quorum et le fonctionnement de l'assemblée.

Après lecture des modifications apportées, monsieur GUITTON s'interroge sur la mention des lieux de réunion.

Madame ROHART rappelle que cet article avait volontairement été laissé assez souple et que la question devient caduque avec la prise à bail des nouveaux locaux permettant la tenue des assemblées au siège social.

Monsieur GUITTON précise, dans le souci de faciliter l'organisation des instances, qu'une mention sur la visioconférence aurait pu être ajoutée et qu'une réflexion sur ce sujet pourrait être menée.

→ **Aucune objection, opposition ou abstention n'étant exprimées sur les changements apportés au règlement intérieur, le document est validé à l'unanimité (16 votes soit 29 voix).**

10. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur Jean CHARRIER rejoint l'assemblée. Monsieur Jacques ROBERT quitte la réunion.

Des échanges lors du bureau ont permis l'identification de missions et commissions nécessitant la mobilisation de certains membres du comité syndical sur des sujets de première importance pour l'avenir de la structure.

Ainsi, la création d'une commission de coordination des contrats territoriaux, composée des structures animatrices de contrats et leurs maîtres d'ouvrage, est proposée. Elle serait chargée de suivre et coordonner des contrats à l'échelle du périmètre du SYLOA, présenter les bilans de réalisation et les perspectives à venir, garantir la mutualisation et l'harmonisation des pratiques et faire du lien entre le SYLOA et les structures porteuses de contrat.

Ainsi, il est proposé aux membres de valider la création et le rôle de cette commission élargie à des structures non-membres du SYLOA et de désigner la présidence de cette commission. Lors des précédents échanges, monsieur HERVOCHON s'est proposé pour assurer l'animation de cette commission.

Monsieur GUITTON interroge les membres sur d'éventuels commentaires ou précisions qu'ils souhaiteraient voir apportées.

Monsieur ROBERT fait part de son départ excluant son vote des prochaines décisions.

Monsieur CAUDAL interroge le Président sur les commissions interSAGE évoquées dans le cadre de la révision du SAGE.

Monsieur GUITTON indique qu'il s'agit de deux sujets différents avec des périmètres distincts. Cependant, cela peut faire partie des orientations à donner et faire l'objet de discussions ultérieures.

Madame ROHART ajoute que la Commission locale de l'eau installera les commissions interSAGE identifiées dans le SAGE Révisé car les thématiques abordées concernent l'ensemble des acteurs du bassin, pas uniquement les membres du SYLOA.

Monsieur HERVOCHON confirme sa volonté de présider cette commission et rappelle sa demande d'avoir, en interne, un agent référent de l'équipe du SYLOA pour accompagner le Président dans l'organisation et la préparation de cette commission.

Monsieur GUITTON indique que le sujet a d'ores et déjà été évoqué avec madame ROHART.

Une seconde commission fléchée concerne la communication. Son rôle sera de définir la stratégie de communication du prochain mandat et le profil de poste pour le remplacement du chargé de communication du SYLOA. La présidence de cette commission est proposée à monsieur PROVOST, déjà à ce poste lors du précédent mandat.

Monsieur PROVOST confirme et explique que son rôle s'apparentait plus à celui d'un élu référent dans la préparation des décisions du Président relatives à la communication. Le format proposé est un peu différent mais monsieur PROVOST restera disponible pour animer cette commission.

Monsieur GUITTON remercie messieurs HERVOCHON et PROVOST pour leur investissement et ajoute que les autres membres du comité syndical seront également sollicités pour contribuer aux travaux des dites commissions.

En parallèle de ces deux commissions, et dans la continuité des présentations du règlement intérieur, il est proposé de désigner des élus référents sur plusieurs thématiques. Leur rôle sera de porter la réflexion, et la représentation du SYLOA dans les différentes instances des projets stratégiques du territoire.

Ainsi, la gestion quantitative est confiée à monsieur DEMARTY, le littoral attribué à monsieur CAUDAL, la gouvernance de l'estuaire à M. PROVOST. Les deux dernières thématiques sur la Qualité des eaux et sur les Milieux aquatiques/ASTER n'ayant pas fait l'objet d'un positionnement d'élus, monsieur GUITTON propose d'élargir les postes à l'ensemble des membres. Monsieur EL MAMOUNI propose de suivre la thématique Qualité des eaux. La commission Milieux aquatiques/ASTER n'ayant pas d'élu désigné, et devant la difficulté à évaluer la charge de travail sur ces sujets, monsieur DEMARTY propose d'en rediscuter lors d'un prochain bureau.

11. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU SYLOA À LA CLE

Le SYLOA doit désigner un membre pour siéger, en son nom, au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire. La difficulté de cette désignation réside dans l'impossibilité, pour l'élu, de siéger deux fois dans cette même commission. Or les membres du SYLOA ont assuré une cohérence en désignant au sein de la CLE les élus siégeant au Comité syndical du SYLOA.

Monsieur GUITTON dresse la liste des membres du SYLOA qui pourraient potentiellement siéger à la CLE à savoir, monsieur Jean CHARRIER, monsieur Christophe DOUGÉ, monsieur Saïd EL MAMOUNI, monsieur Roger GUYON, monsieur Jean-Pierre BRU, monsieur Jean-Marc MÉNARD. Il questionne ces 6 titulaires sur leur intérêt à siéger dans cette instance de concertation et sur le caractère obligatoire de cette désignation.

Madame ROHART précise que dans le contexte de renouvellement de la Commission locale de l'eau, le SYLOA a été intégré sur demande du Président de la CLE et doit donc désigner son représentant. La CLE se réunit deux à trois fois par an en moyenne. Monsieur EL MAMOUNI propose sa candidature. Monsieur GUITTON remercie monsieur EL MAMOUNI.

→ **Aucune remarque, objection ou opposition n'étant formulée, le comité syndical à l'unanimité (16 votes exprimés pour 29 voix) désigne monsieur Saïd EL MAMOUNI pour le représenter au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire.**



12. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

La tenue d'un comité syndical aux alentours du mois d'octobre a été évoquée lors du bureau de janvier, notamment pour le lancement de l'étude HMUC. Le tour des agendas n'ayant pu être réalisé, madame ROHART propose la présentation du calendrier des instances 2021 du SYLOA lors du comité syndical du 9 mars 2021.

Étude financière

Dans le cadre de l'étude financière, des présentations sont à prévoir. Madame ROHART s'interroge sur la mobilisation du bureau et du comité syndical. Monsieur GUITTON est d'accord pour exposer les points d'avancement au bureau et présenter les résultats de cette étude aux membres du SYLOA. Le calendrier n'est pas calé mais les impératifs de préparation du budget 2022 obligent à envisager une présentation en comité syndical d'octobre.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. GUITTON remercie les membres du Comité syndical de leur participation et clôt la séance.

